

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

n° 170-25 C

Objet : RS - Programmation complémentaire 2025 du Contrat de ville

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	
Sonnaz	
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Daniel Rochoix à Franck Morat - de Alain Thieffinat à Martine Lambert

- conseillers excusés : 15

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marine Mithieux - Benoit Perrotton - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

délibération n° 170-25 C

objet **RS - Programmation complémentaire 2025 du Contrat de ville**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, rappelle que la programmation 2025 du Contrat de ville a été approuvée par le Conseil communautaire le 10 avril 2025, complétée par une première programmation complémentaire approuvée par le Conseil communautaire le 10 juillet 2025.

Dans la continuité de ces programmations, cette seconde programmation complémentaire vient accompagner des projets :

- déposés dans le cadre de l'appel à projets qui nécessitaient d'être retravaillés,
- pour lesquels d'autres financements pouvaient intervenir en complément et pour lesquels la visibilité n'était pas suffisante en milieu d'année.

Axe 1 – Accompagner les jeunes dans leurs parcours éducatifs, d'insertion et d'autonomie

Soutien aux actions d'aller vers de l'association Biollay Football Club

Le club de football du Biollay accueille environ 150 enfants du quartier de 5 à 15 ans. Au-delà de l'animation sportive classique menée par le club, des actions d'aller vers les publics qui ne fréquentent pas les structures du quartier sont menées ainsi que des temps en dehors des horaires d'ouverture classiques, le week-end et en soirée.

Une subvention de 1 500 € au maximum à l'association Biollay Football Club est prévue à cet effet.

Axe 2 – Aller vers les personnes les plus éloignées des services publics en proposant aux habitants une offre de proximité en matière d'accès aux droits

Mon 1^{er} toit de la FOL, pour renforcer le volet prévention et développer une démarche d'aller vers du Conseil logement jeunes (CLJ)

Les objectifs de cette action sont :

- de toucher un public jeune qui ne vient pas spontanément vers les permanences du CLJ en provoquant une démarche d'aller vers ce public,
- de proposer d'autres formes et modalités d'interventions pour atteindre l'objectif de prévention et de limiter les risques marqués d'exclusion,
- de rendre accessible le droit au logement pour ce public jeune,
- de créer du lien avec les jeunes afin qu'ils identifient le CLJ et puissent solliciter un rendez-vous à la permanence en cas de besoin en les ramenant vers le droit commun,
- d'intervenir en collectif pour favoriser la pair-aidance.

Une expérimentation de ce projet est prévue de septembre à décembre 2025. Un premier bilan sera effectué à la fin de l'année 2025 pour envisager un financement en 2026 via les crédits politique de la ville.

Une subvention de 1 000 € au maximum à la FOL des deux Savoie est prévue à cet effet. Ce soutien vient en complémentarité de l'expérimentation TZNR sur l'accès aux droits.

Axe 7 – Inscrire les habitants dans des parcours d'insertion socioprofessionnelle

A l'occasion de la promotion du sport féminin autour du Tour de France Femmes, le Pôle performance espoir féminin (PPEF) propose de déployer le dispositif « Remise en selle ». Celui-ci s'adresse aux femmes résidant dans les quartiers prioritaires de Grand Chambéry (Biollay-Bellevue et Hauts-de-Chambéry). Le programme vise à encourager la mobilité active, renforcer l'autonomie personnelle des bénéficiaires, et soutenir leur insertion socio-professionnelle via l'acquisition du savoir rouler à vélo. Il est mis en œuvre en

coordination étroite avec les lieux uniques d'insertion socioprofessionnelle et d'accès aux droits dans les QPV portés par les régies de quartier, l'Agence Ecomobilité et le CDOS Savoie.

Une subvention de 1 000 € au maximum au Pôle performance espoir féminin est prévue à cet effet.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 073-25 C du 10 avril 2025 approuvant la programmation financière du contrat de Ville,

Vu la délibération n° 140-25 C du 10 juillet 2025 approuvant la première programmation complémentaire,

Vu l'avis de la commission politique de la ville, emploi, insertion et renouvellement urbain du 4 septembre 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver le soutien de Grand Chambéry aux actions proposées au titre de la programmation complémentaire du Contrat de ville 2025 à hauteur de 3 500 €,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir dans le cadre de cette programmation.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **170-25 C**

Objet de l'acte : RS - Programmation complémentaire 2025 du Contrat de ville

Classification Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 25 septembre 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250925-lmc1H34260H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34260H1

Date de transmission en Préfecture : 30 septembre 2025

Date de réception en Préfecture : 30 septembre 2025

Date de publication sur le site internet: mardi 30 septembre 2025